

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°19 - publié le 04 décembre 2024



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N° 08

REUNION DU 03/12/2024

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Marie Noelle FLANDIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

DOSSIER N°20 (annule et remplace le dossier n°19 PV n° 19 du 26/11/2024)

**Match n°529915051, US Mours 3 / Ent.Asd Fccbg Usp 3, Coupe Gilbert Pestre du 17/11/2024.**

*« Réclamation d'après match sur la qualification et la participation sur l'ensemble des joueurs de l'entente ASD FCCBG USP 3 au match de coupe Gilbert Pestre du Dimanche 17 Novembre entre mes U15-3 de l'US Mours et le club de l'entente ASDFCCBGUSP 3.*

*Motif : Certains joueurs ont participé à une rencontre avec l'équipe première sans attendre 10 matchs avant de jouer avec leur équipe 3 ».*

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 18/11/2024 pour la dire recevable.

Considérant que l'article 51.5 des règlements Sportifs du District stipule :

*« 5. La participation des joueurs à des matches d'une équipe réserve qui n'est pas immédiatement inférieure à celle considérée (exemple : équipe 3 pour équipe 1, équipe 4 pour équipes 1 et 2) n'est autorisée que lorsqu'ils n'ont pas participé effectivement à l'une des dix dernières rencontres officielles disputées par l'une des équipes supérieures (Championnats et Coupes) ».*

Après vérification des feuilles de matchs depuis le début du championnat de l'équipe de Ent..Asd Fccbg Usp 1 disputée aux dates ci-après : 29/9/2024, 06/10/2024, 13/10/2024 et 09/11/2024, quatre joueurs de l'équipe 1<sup>ère</sup> de l' ASD FCCBG USP qui ont participé à la rencontre du match n° 29915051 opposant l'équipe de l'AS Cornas 1 à ASD FCCBG USP 1 le 29/09/2024 ont pris part à la rencontre citée en référence.

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de ASD FCCBG USP 3 pour en reporter le gain à l'équipe de **l'US Mours 3 et qualifie cette dernière au tour suivant de la coupe U15 Gibert Pestre** conformément à l'article 99 des Règlements Sportifs du District D/A.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Us Mours 3 :** 3 points ; 3 buts

**ASD FCCBG USP 3 :** 0 point ; 0 but

Le compte du club de St Donat sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



#### DOSSIER N° 21

**Match n° 29257497, Ancône US 1 / CO Chateautneuf du Rhone U17 brassage poule F/ du 23/11/2024**

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable du club de Chateaufneuf du Rhone sur la qualification et/ou la participation des joueurs Gabin ROUSSET, Lou BEUCHER, Theo LE VERN, Tom CHINCHOLE, Noa PERBET, Maxim FAURE, Louis CARRION, Amélien RAX, Hamza LAZZAOUI, Benoit BERTHIAUD, Quentin GENG, Sandro HOURDILLIAT, Ethan GORAM, Maceo ROBLLOT, du club US Ancône, pour le motif suivant ; sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur muté hors période. "

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 25/11/2024 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que 2 joueurs possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :

- BEUCHER Lou licence n° 2547364247
- LEVERN Théo licence n° 2547075196.

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique:«*Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ancône 1 pour en reporter le gain à l'équipe de Chateaufneuf du Rhone.

En application des articles 16 des Règlements du District :

- **Ancône US 1 :** - (moins) 1 point ; 0 but
- **Chateaufneuf du Rhone 1 :** 3 points ; 3 buts

Le compte du club de Ancône sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 22

**Match n° 28517091, FC Porto 1 / O. Centre Ardèche 1, U17 D2 poule B du 24/11/2024**

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable du club de O. Centre Ardèche sur la qualification et/ou la participation des joueurs suivants BESSONONG AXEL, VIVANT ADIL, LYAGOUBI BILEL, du club FC PORTOIS, pour le motif suivant : Sont inscrits sur la feuille de match plus d'un joueur muté hors période.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 24/11/2024 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que 3 joueurs possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :



- BESSONONG Axel licence n° 9603941713
- VIVANT Adil licence n° 2547010437
- LYAGOUBI Bilel licence n° 9603739366

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique:«*Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC Portois pour en reporter le gain à l'équipe de O. Centre Ardèche.

En application des articles 16 des Règlements du District :

- **FC Portois 1 :** - **(moins) 1 point ; 0 but**
- **O. Centre Ardèche 1 :** **3 points ; 3 buts**

Le compte du club de FC Portois sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°16

### Réunion électronique du 02/12/2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

#### TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.

#### **MODIFICATION :**

POULE S : retrait des 2 équipes de CRUAS.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.





Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Pour la phase printemps qui débutera le 15 Mars 2025, la Commission souhaite mettre en place les plateaux selon le schéma suivant :

- Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement,
- Plateaux composés d'équipes de joueurs U6/U7,
- Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement.

Les clubs procéderont donc à leurs engagements depuis FOOTCLUBS jusqu'au 10 Janvier 2025

**Prochains Plateaux :** Samedi 07 Décembre 2024 à 10h00.

#### **U9**

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.**

#### **MODIFICATION:**

**PROMOTION :** ajout O. Valence 1 équipe Poule E.

**Rappel :** Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 15 Mars 2025. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Janvier 2025, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

**Prochains Plateaux :** Samedi 07 Décembre 2024 à 13h30.

#### **U11**

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.





**Rappel :** Comme indiqué sur les feuilles de plateaux, les retours vers la Commission des Jeunes sont attendus dans les 48h00 suivants le déroulement du plateau. Les retards sont soumis à la tarification « Non-retour feuille de match dans les délais (48 h) » Montant 16,00€.

**Modifications :**

**PROMOTION :**

*Poule A :* Le club OL VALENCE remplace Exempt 2 à compter du 23/11/2024.

*Poule C :* Le club AS BERG HELVIE 1 remplace CRUAS AS et accueille le plateau du 07/12/2024. (Rectificatif PV n°15).

**ESPOIRS :**

*Poule G :* Exempt remplace AS BERG HELVIE 1 à compter du 07/12/2024.

**PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 01 février 2025. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 20 décembre 2024, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains plateaux : Samedi 07 Décembre 2024 à 10h00.

**U13**

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

**Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE:**

Le **¼ de finale du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 14/12/2024 à 13H30**. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

**Pour rappel :** suite aux nombres d'équipes qualifiées, le samedi 25/01/2025 devient une date de repli pour la coupe Pitch U13.

Le **2<sup>ème</sup> Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 14/12/2024 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

**Pour rappel :** suite aux nombres d'équipes engagées en Coupe Charles André, nous ajoutons 2 tours les 05/04/2025 et 24/05/2025.

Lors de la diffusion des poules, la 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

**Avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.







#### Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au déportage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats [Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf](#) sur le site du District.

#### Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

#### A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf](#) et [Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf](#)
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

#### 1<sup>ère</sup> Phase D1 à D6 :

##### **RAPPEL : la FMI est obligatoire.**

La 1<sup>ère</sup> phase touche à sa fin avec pour nouveauté la désignation d'arbitres centraux officiels en D1 à compter de ce samedi 07/12/2024.

Les classements seront diffusés une fois toutes les feuilles de matchs traitées avec les modalités de montées après cette dernière journée.

Nous comptons sur tous les clubs recevant le 07/12/2024 de nous transmettre les FMI avant le lundi 09/12/2024 avant midi.





Nous rappelons aux clubs n'ayant pas encore retourné leurs feuilles de matchs des précédents matchs qu'ils vont mettre en retard cette publication et qu'en cas de non retour de leur part des sanctions seront prises.

## **2ème Phase D1 à D6 :**

Elle débute le samedi 01/02/2025.

Si vous souhaitez inscrire une équipe supplémentaire en D6 et seulement en D6, merci de faire parvenir un mail officiel à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) avant le 31/12/2024.

### **U15**

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **COUPE JP QUINTIN :**

Forfait Journée : Ent HERMITAGE CHATO9

### **COUPE Gilbert PESTRE :**

#### **Tour 32é Finale**

La rencontre Ent BOURG ARGEN/St JULIEN – OL SALAISE RHODIA 2 est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025.

### **BRASSAGES**

Poule K : La rencontre de la journée 5 du 17/11/2024, ES NORD DROME – US VAL D'AY 2 est programmée le 08/12/2024.

La rencontre de la journée 6 du 01/12/2024, Ent FCLS BREN – ENT SARRAS SPORTS S 2 est programmée le 07/12/2024.

Forfaits Journée : Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2 (Poule I),

### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

#### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

#### **COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :**

Le tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe est en ligne. Les rencontres pourront se dérouler le 14/12/2024 ou le 18/01/2025.

#### **D1 :**

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS / AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024 :

US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 25/01/2025.

#### **D2 :**

##### **Poule A :**

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1  
en retard est programmée le 25/01/2025.

#### **Brassage**

##### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule ainsi que les 6 meilleurs troisièmes des 7 poules, seront versés au niveau U17 D3. Les autres équipes intégreront le niveau U17 D4.

Pour l'accession à la division supérieure, les équipes classées au même rang de poules différentes d'un même niveau de championnat sont départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

En cas d'égalité de points entre les équipes à départager, le classement entre elles s'effectuera de la façon suivante :

1. Différence entre les buts marqués et les buts encaissés du mini championnat entre les 5 premiers des poules respectives,
2. Meilleur attaque,
3. Buts marqués à l'extérieur.

#### **Coupe GAMBARDELLA :**

Félicitations au clubs AS SUD ARDECHE F pour sa qualification pour le 1<sup>er</sup> Tour FFF.





## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **U20D1 :**

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BOURG ST ANDEOL est programmée le 18/01/2025.

Journée 4 : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 21/12/2024.

### **U20D2:**

Forfait Journée : Ent CREST AOUSTE 2 (Poule B).

### **Coupe Georges ETIENNE :**

1<sup>er</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 17

### INDISPONIBILITES TREVE HIVERNALE (JANVIER 2025)

Si vous le souhaitez, pensez à vous mettre indisponible durant **la Trêve Hivernale de janvier 2025**, car il y aura des matchs en retard potentiellement à arbitrer.

### DYSFONCTIONNEMENT PORTAIL DES OFFICIELS

La commission d'arbitrage vous alerte sur le dysfonctionnement actuel du portail des officiels (non-apparition de vos désignations ou de vos rapports).

Si jamais vous avez une désignation qui disparaît, merci de contacter le président de la Commission en arbitrage ou la commission par mail.

**Pour le bon fonctionnement, merci de vous déconnecter de l'application et de vous reconnecter.**

### RAPPEL DU RESPECT CONSIGNES DES TENUES

Nous vous rappelons que vous devez respecter, quelles que soient les compétitions et catégories, les règles suivantes :

- **Le Sous-maillot des joueurs doit être de la même couleur que les manches du maillot, y compris pour le gardien de but.**
- **L'Arbitre ne doit pas avoir de Sous-maillot qui n'est pas de la même couleur que son maillot arbitre.**

La commission vous informe que tout Arbitre qui ne respectera pas ces directives, se verra retirer 1 point à son classement et en cas de récidive, une décision sera prise par la commission des arbitres.

Nous comptons sur l'ensemble des Arbitres (Adultes et Jeunes) pour un arbitrage uniforme.

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 07 & 08/12/2024

• **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43).** Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### INFORMATION U13

La Commission arbitrage vous informe qu'à partir du week-end du 7 décembre, des Arbitres seront désigné sur les matchs U 13 D1 en fonction des effectifs des officiels.

**Le tarif sera unique de 55 € (frais de préparation et frais de déplacement compris) merci aux clubs et aux arbitres d'en prendre note.**





## RECYCLAGE DES ARBITRES - ASSISTANTS AGREES LIGUE & DISTRICT + LES ARBITRES FEMININES

Le recyclage des assistants (AAL & ADD) et des arbitres féminines (toutes catégories) se déroulera le samedi 07/12. Rendez-vous à 8:00 (au stade des Combes à Guilhaud Granges), en tenue sportive (crampons et tenue adaptée aux conditions météorologiques). Ceux qui ont des drapeaux merci de les apporter, ainsi que vos sifflets et cartons.

Merci de prévoir le nécessaire de douche.

Nous irons ensuite en salle au District, pour différents modules de formation.

La formation se terminera à 13:00.

**Votre présence est obligatoire.** Toute absence entrainera un retrait de 10 points sur la note « comportement », sauf en cas de mail d'excuse justifier avant ce samedi 07 décembre, attention en cas d'absence votre présence sera obligatoire eu rattrapage le samedi 29 mars 2025

Voici les arbitres convoqués – **présence obligatoire** :

### Assistants Agréés Ligue

ABACHKIA Saber  
AI BTAL Najim  
AROUI Hamouda  
BENDJEDDA Hakim  
BOURDEUX Clément  
DELORME Lucie  
EL HADDIOUI Jalal  
GALOYAN Arthur  
RODRIGUES DE OLIVEIRA Joao

### Assistants District

AJJANI Rachid  
BAGHOUGHY Aziz  
BEATTIE Elliot  
CHABBAT Maurice  
CHAZALON Émilien  
GRASSET Guillaume  
HAFSOUNI Maher  
LOMBARD Loïc  
MONTROT Michaël  
MORET James  
PEGUET CERRO Chloé  
PERDRIOLE Raphaël  
ROUBI Frédéric

### Féminines (toutes catégories)

BOUABID Selma  
BOUSHABA Jasmine





CASAGRANDE Christelle  
CHEVAL Fanny  
GIRY Maely  
HERMANN Magalie  
KELAI Linda  
VALENTIN Éloïse

### **Présence obligatoire**

## CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

### **DÉCEMBRE**

Samedi 07 : Recyclage AA + FEMININES (Toutes catégories) – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade des Combes) – 8h à 13h

### **JANVIER**

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h

Samedi 25 et Vendredi 31: FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

### **FÉVRIER**

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

### **MARS**

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h30 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

### **MAI**

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h





## COURRIERS DES ARBITRES

- **VALENTIN Éloïse** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur lu et noté.
- **ROUBI Frédéric** : Courriel lu et noté. La C.D.A. bon courage ainsi qu'un bon rétablissement.
- **BILLON Philippe** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **SAUZEAT Evan** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DELORME Lucie** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **VIOUGEAS Vincent** : Envoi d'un test à l'effort lu et noté.
- **BEATTIE Elliot** : Courriel lu et noté.
- **CHAABANE Medhi** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur lu et noté.
- **GHARIBIAN Stéphane** : Courriel lu et noté

## COURRIERS DES CLUBS

- **US ANCÔNE** : Courriel lu et noté. Remerciements.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT